



Le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais (LOIRET – 45)
(69 communes, 3 Communautés de communes, 60 000 habitants)

UN ANIMATEUR AGRICOLE POUR LA PROTECTION
DES RESSOURCES EN EAU (H/F) dans un pôle de 4 agents

Le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais porte une politique de préservation de l'eau et des milieux naturels au travers du Contrat global Loing en Gâtinais. Dans ce cadre, une animation agricole est dédiée au développement de projets préventifs agricoles en réponse aux forts enjeux identifiés pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que sur l'aspect quantitatif.

La cellule d'animation du Pays Gâtinais dédiée à la mise en œuvre des actions du Contrat Global Loing en Gâtinais, se compose ainsi de :

- Une animatrice principale du Contrat Global pour les volets assainissement, eau potable et milieux,
- Un animateur agricole en charge de protection des ressources en eau contre les pollutions diffuses agricoles, de l'amélioration de la qualité de l'eau des captages, et de la réduction de l'impact quantitatif des prélèvements (objet du présent recrutement),
- Une animatrice pour la protection de la ressource en eau qui œuvre actuellement sur 6 Aires d'Alimentation de Captages (AAC) du territoire du Contrat Global (Courtenay, Château-Renard, Douchy-Montcorbon, Triguères, Puy-la-Laude et 3 Fontaines),
- Un animateur spécifique aux AAC de la Chise et de l'Aulnoy qui est mutualisé avec l'Agglomération Montargoise.

Des actions similaires sont également identifiées sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, pour lesquelles ¼ de temps de l'animation agricole est mise à disposition. Cette animation agricole œuvre ainsi sur les territoires du Contrat global Loing en Gâtinais (134 communes) et du Contrat Global Essonne Amont (73 communes).

Cette animation technique est coordonnée avec l'animation principale de chacun des deux Contrats globaux et les partenaires techniques locaux. Par ailleurs, l'animateur agricole avec l'appui de l'animatrice principale du Contrat Global Loing en Gâtinais, encadre les animateurs dédiés aux programmes d'actions des AAC de la Chise et de l'Aulnoy d'une part et des 6 AAC du Pays Gâtinais définies ci-dessus d'autre part. L'animateur agricole conserve quant à lui l'animation agricole des AAC restantes à savoir, dans un premier temps, celles de Nargis et Boismorand. Il œuvre également sur les AAC du Contrat Global Essonne Amont pour lesquelles il suit les études préalables en vue d'assurer l'animation qui en découlera.

Missions principales :

Sous l'autorité du Président et du Directeur du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, l'animateur agricole aura pour mission de :

1. Piloter la cellule d'animation sur les AAC :

- Fédérer les deux animateurs dédiés à l'animation des programmes d'actions sur les AAC du Pays Gâtinais et de l'Agglomération montargoise ;
- Suivre l'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action sur les AAC animés par les 2 animateurs dédiés ;
- Mener/superviser des actions groupées avec les 2 animateurs AAC : reliquats azotés, Appel à projets APPI'N, organisation de formations et groupes de travail, PAEC, ... ;

2. Mettre en œuvre les programmes d'action définis sur les aires d'alimentation de captages (AAC) dont il assure l'animation :

- Initier, mener et évaluer la mise en place d'actions agricoles (et éventuellement non agricoles) sur la base des plans d'actions identifiés dans les études AAC finalisées ;
- suivre la réalisation des études AAC et plus particulièrement le volet agricole ;
- inciter les agriculteurs à souscrire aux mesures définies (mesures agroenvironnementales, investissements matériels, agriculture biologique, etc.) et les accompagner dans cette démarche (conseils techniques, administratifs, diagnostics d'exploitation, etc.) en lien avec les structures compétentes ;
- proposer et mettre en place des outils pertinents, notamment issus du Programme de Développement Rural (PDR) et avoir un rôle de relais et de référent sur le sujet ;
- animer la mise en place des plans d'actions (concertation locale, réunion de travail et d'informations, comité de pilotage, opérations de communication, etc.),
- appuyer les collectivités dans leurs démarches de protection de captages (élaboration des projets de territoire, développement d'actions et de partenariats sur la thématique foncière, suivi renforcé de la qualité de l'eau, démarches zéro-phyto, etc.).

3. Mettre en place les actions visant à préserver la ressource en eau inscrites dans les outils de planification présents sur le territoire en intégrant la thématique du changement climatique :

- favoriser et accompagner les actions de développement de filières et pratiques économes en intrants en développant les relations avec les structures agricoles compétentes et les collectivités. Cette action intègre la problématique quantitative sur les territoires soumis à cet enjeu et comprend la communication des résultats obtenus à divers publics (agriculteurs, conseillers, collectivités, etc.) ;
- participer / coordonner les réflexions sur les pratiques pouvant présenter un risque ou bénéfique pour la ressource en eau (qualité/quantité) et sur les solutions pertinentes à mettre en œuvre : APAD, agroforesterie, pratiques de fertilisation, irrigation, ...
- suivre les études, travaux et évaluations visant à adapter les pratiques agricoles au changement climatique et notamment réduire les impacts des prélèvements agricoles sur la ressource en eau (déplacements de forages, projets de territoire, etc.). Inciter les agriculteurs à souscrire aux mesures définies et les accompagner dans cette démarche.

4. Réduction des impacts des pollutions agricoles sur les cours d'eau :

- mettre en place les partenariats/réflexions avec les syndicats de rivière sur les bassins versants prioritaires ;
- initier et suivre des réflexions et études sur les problématiques liées au drainage et aux phénomènes de ruissellement et érosion des sols ;
- sur le volet agricole, mettre en œuvre et suivre des opérations sur des secteurs prioritaires hors AAC (cours d'eau, zones humides) en lien avec les structures compétentes. Inciter les agriculteurs à souscrire aux mesures définies (opérations d'aménagement de l'espace rural/bassins tampons, souscription de mesures du PDR, etc.) et les accompagner dans cette démarche.

5. Informer et mobiliser les agriculteurs sur la protection de la ressource en eau

- organiser des interventions techniques (essais, démonstration, formations, actions, etc.) ;
- assurer une veille sur les pratiques agricoles, les expérimentations, les progrès techniques et la réglementation en matière d'environnement ;
- concevoir des supports de communication pour les agriculteurs (bulletin d'information technique, annonce de démonstrations dans la presse locale, panneaux, etc.) ;
- sensibiliser les agriculteurs sur l'impact de leurs pratiques sur le territoire et les accompagner dans la recherche de solutions.

6. Participer à l'animation et au suivi administratif des Contrats globaux en lien avec les animateurs principaux

- participer au Comité de Pilotage des Contrats globaux,
- rédiger les rapports techniques et financiers sur l'ensemble des actions (principalement agricoles) réalisées,
- communiquer auprès du grand public.

7. Participation à l'élaboration des futurs outils sur les thématiques agricoles

Profil souhaité

- Formation en agriculture et environnement BAC +5 ou BAC +2 avec expérience confirmée,
- Solides connaissances du monde et techniques agricoles, en agronomie et protection des ressources en eau, des notions en hydrologie, hydrogéologie. Des connaissances en mécanismes de transferts des polluants seraient un plus,
- Qualités rédactionnelles et de synthèse, qualités relationnelles,
- Disponibilité, rigueur et capacité d'organisation, capacité d'encadrement,
- Habitude du travail en équipe, en réseau, et de terrain,
- Maîtrise de l'outil informatique, d'Internet, la connaissance de logiciels SIG serait un plus,
- Permis B et véhicule exigés.

Conditions

Le poste est porté par le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais avec mise à disposition au Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, équivalente à ¼ temps. Le bureau de l'animateur sera situé au Pays Gâtinais à Montargis. Ponctuellement et en fonction des besoins, il pourra être basé au Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais à Pithiviers.

- Poste à temps complet (35 heures hebdomadaires)
- Titulaire ou contractuels FTP - CDD de 18 mois (dans l'attente de la définition du 11^{ème} programme de l'AESN et des orientations de contractualisation sur le territoire) – puis renouvelable.
- Poste basé au 3 rue de Crowborough – 45 200 Montargis,
- Salaire : rémunération fixée selon la grille des Attachés Territoriaux – Cadre A FPT et selon expérience.

Date limite de dépôt de candidature : 14/05/2018

Jury de recrutement : Agence de l'Eau Seine Normandie, Agglomération Montargoise Et rives du Loing, Pays Gâtinais, PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Prise de poste souhaitée rapidement et à partir du 28/05/2018

**Candidatures (CV et lettre de motivation détaillée) à adresser à : M. Lionel de RAFELIS, Président
SYNDICAT MIXTE DU PAYS GÂTINAIS – 3 rue de Crowborough – 45200 MONTARGIS**

ou par courriel à l'adresse accueil@pays-gatinais.com

Renseignements complémentaires auprès de :

Claire MEILLON, Animatrice principale du Contrat Global Loing en Gâtinais

☎ 02 38 07 50 76 - ✉ contratglobal@pays-gatinais.com

ou

Pierre GADACH, Animateur agricole

☎ 02 38 07 50 77 - ✉ animagri@pays-pays.com